

Le programme olympique

par le Dr Arpad Csanadi

membre du CIO pour la Hongrie et
président de la Commission du programme



Les Jeux Olympiques consistent essentiellement en sports ayant obtenu le droit de figurer au programme olympique. Ceci est tout à fait évident. L'attention du public sportif, des spectateurs et de l'opinion publique internationale est fortement attirée par les différents sports et les athlètes participant aux épreuves diverses. Par conséquent, tout ce qui est en rapport avec le programme, les compétitions et les concurrents, doit absolument être à leur service. Ceci, bien sûr, ne cherche pas à diminuer ou à déprécier la valeur, la nécessité et l'importance des autres buts et tâches du mouvement olympique, ni le travail relatif au développement et à l'organisation des Jeux.

L'auteur ne tient absolument pas à jouer le rôle d'un apôtre partial du programme, mais il considère important de souligner que, sans programme sportif, sans compétitions et sans concurrents, il n'y a plus de Jeux Olympiques.

De tout temps, figurer au programme olympique a représenté une question de prestige pour un sport donné et sa fédération internationale. Au cours des dernières décennies, à l'intérieur des différents sports aussi bien que dans la vie sportive des nations, on a pu observer un renforcement de l'intérêt porté à l'Olympisme, bien que, dans la majorité des sports, d'importantes compétitions internationales (championnats du monde, championnats continentaux) aient été organisées plus souvent qu'auparavant. La conséquence naturelle de ceci est que les différentes compétitions se sont classées dans un certain ordre dans l'opinion publique et que, parallèlement au développement de la vie internationale des sports, de plus en plus de sports veulent être inclus dans le programme olympique. Même aujourd'hui, on peut observer de telles tendances : les fédérations internationales de plusieurs sports font tous les efforts possibles pour faire figurer leur sport au programme olympique.

La participation au mieux les victoires remportées aux Jeux Olympiques représentent

beaucoup plus pour le public et les athlètes que les trophées remportés dans les championnats mondiaux et continentaux — à l'exception peut-être d'un sport ou deux, comme le football. D'Athènes à Munich, le programme des Jeux Olympiques a progressé sans interruption et parfois très rapidement. A Athènes, en 1896, le programme olympique contenait à peine quelques sports, alors qu'à Munich, les Jeux Olympiques furent organisés dans 21 sports. On peut observer aussi la même progression, très rapide dans certains sports, du nombre des épreuves dans les différents sports. A Athènes, 43 compétitions seulement furent organisées, mais leur nombre atteignit 136 aux Jeux Olympiques de Londres pour 18 sports et 195 à Munich pour 21 sports.

Développement avec contradiction

Quand on considère le développement ci-dessus sans tenir compte de certaines circonstances, le tableau peut paraître positif. Cependant, si on analyse ces circonstances, certaines critiques ne peuvent manquer de se manifester.

Une analyse du développement du programme olympique montre clairement que, à l'intérieur du CIO, seul organisme compétent pour prendre les décisions au sujet du programme, aucune politique générale majeure du « programme » n'a été développée jusqu'à ce jour, qui aurait pu servir de guide au CIO quand il a à prendre une décision concernant l'acceptation ou le refus d'inscrire un sport donné au programme olympique. L'inévitable conséquence de tout ceci est que les membres du CIO, dont la plupart ne peuvent être en plus experts en questions de technique sportive, sont guidés dans leurs décisions par des opinions subjectives et des influences.

Ce développement mal équilibré du programme olympique peut être attribué en

partie au fait que le CIO lui-même a parfois été influencé par des opinions personnelles, émises par des personnalités de classe internationale. Puis-je citer, pour exemple, le fait historique de la question de la suppression des sports d'équipes qui est encore, de nos jours, matière à discussions dans certains cercles, et qui a été soulevée dès 1924. Ceci fut plus tard allié aux efforts faits pour supprimer toutes les compétitions par équipes du programme olympique, pour ne conserver que les compétitions individuel., les. Des circonstances subjectives jouèrent aussi un rôle déterminant quand le programme de certains sports doubla pratiquement d'une Olympiade à l'autre. Un autre signe de ce manque d'équilibre dans le développement du programme olympique est le fait que la participation des femmes aux Jeux traîne derrière le développement international général des sports féminins.

Si on simplifie la question, la responsabilité de toutes ces contradictions doit être prise par le CIO lui-même, puisqu'il est stipulé dans les règles olympiques que le CIO est le seul organisme compétent pour établir le programme olympique. On ne doit pas oublier, néanmoins, qu'à certains moments, plusieurs fédérations internationales, elles aussi, ont eu leur part de responsabilité dans le bouleversement de l'équilibre du programme olympique, que l'on n'a pas réussi à restaurer à ce jour. J'entends par là, le changement fréquent des épreuves dans un sport donné, sans mentionner les sports où entrent des catégories de poids et où l'on a souvent introduit de nouvelles catégories qui n'étaient pas en accord avec les conditions requises par le degré de développement de ce sport. Plusieurs fédérations internationales considèrent les Jeux Olympiques comme un champ d'expérience possible pour de nouvelles compétitions, ce qui est proprement inqualifiable.

En ce qui concerne la stabilité du programme de compétition des différents sports, il est très intéressant et révélateur de constater que, alors qu'en athlétisme 16 épreuves (sur 38 épreuves pour hommes et femmes) figurent au programme depuis le début des compétitions d'athlétisme et, à l'exception d'une seule épreuve, que toutes les autres ont figuré dans 50% des Jeux passés, le programme d'autres sports tels que la natation par exemple enregistre de notables fluctuations, bien que ce sport ait toujours lui aussi figuré au programme olympique. Il convient de noter également que les épreu-

ves d'aviron pour hommes n'ont pas changé depuis 1920. On observe un-certain degré de stabilité aussi en cyclisme et en escrime*, mais en même temps, il convient de souligner qu'à la lumière des statistiques et au degré 'actuel de développement,' même la stabilité n'est pas un facteur décisif absolu, puisque certaines compétitions très peu populaires ont été maintenues au programme de certains sports, sans aucune justification.

Nous sommes maintenant arrivés au stade où, dans certains milieux, on discute encore au sujet du soit disant « gigantisme » ou « éléphantisme » du programme olympique. Bien que ces termes aient été supprimés du vocabulaire olympique par le congrès de Varna, en 1973 (tout au moins quand ils se rapportaient au programme), il convient de faire une analyse car des distinctions inexactes peuvent conduire à une mauvaise interprétation : ceci a été corroboré par M. Willi Daume, selon qui le programme de 1972 était encore réalisable. Mais le déséquilibre du programme olympique, sa coordination peu satisfaisante avec les conditions de développement requises, ses disproportions et, en général, l'absence d'une ligne de conduite générale ont été la cause de nombreuses difficultés dans le passé et peuvent aussi être à l'origine de graves problèmes pour l'avenir si le CIO se trouve dans l'incapacité d'introduire des modifications dans cette importante question.

Efforts faits par le CIO

A la lumière de l'expérience des derniers Jeux et sur la base de propositions présentées dans différents milieux et au CIO même, la commission exécutive du CIO a décidé d'ouvrir une enquête sur le programme, en partant d'un point de vue général et impartial et de développer en même temps un plan à long terme sur le programme. Une commission mixte a donc été créée qui fonctionne depuis 1968 et qui comprend des membres du CIO et des CNO, experts en détails techniques des programmes sportifs.

Aux termes des instructions qui lui ont été données, cette commission a pour tâche de vérifier le programme actuel en soumettant au fur et à mesure au CIO des propositions pour la modernisation du programme olym-

* Pour plus de détails, se référer à : « Essays and Studies on Olympic problems » par Nadejda Lekarska - Sofia 1973, p.p. 39-62.

pique. Bien que cette commission n'ait reçu aucun statut officiel permanent, à l'encontre d'autres commissions, elle a travaillé activement depuis 1968 et a soumis au CIO, après de sérieuses analyses, des propositions et des études en rapport avec les problèmes, élaborant en outre certains principes directeurs. La commission ne considère pas que son but était d'opérer une réduction du programme des Jeux Olympiques portant en soi sa propre justification comme beaucoup s'y attendaient, mais plutôt qu'il consistait à faire des efforts pour remédier au déséquilibre du programme actuel, à fixer des normes et exigences qui puissent aider à déterminer quels sports devraient figurer au programme olympique et quels sports ont une chance d'y être inscrits après avoir rempli les conditions requises.

Cette question fut envisagée sous différents angles. Outre les intérêts du CIO, ceux des fédérations internationales, des comités nationaux olympiques et des organisateurs furent également pris en considération. Les propositions suivantes furent soumises au CIO comme principes de base : inclure seulement dans le programme olympique les sports populaires généralement acceptés (individuels ou en équipes) ; la modification du programme ne doit entraîner aucun travail d'organisation ou frais supplémentaires pour les organisateurs. En accord avec le développement international général, les sports féminins doivent réclamer plus de droits et de possibilités de participation.

Conformément à ces principes, la commission a, depuis 1968, soumis au CIO plusieurs propositions générales et détaillées. En conséquence, les normes de participation, stipulées dans la règle 30 furent renforcées par le CIO en 1970.

Le CIO a accepté que les modifications du programme soient effectuées sur la base d'informations concernant la popularité des compétitions des sports respectifs. Le CIO est aussi d'accord pour que la participation olympique des femmes s'étende à de nouveaux sports. Dans certains sports on a même entrepris des modifications du programme de compétitions, en particulier quand la popularité de la compétition en question s'avérait insuffisante (exemple : tandem, cyclisme) ou quand l'organisation des épreuves en question imposait un fardeau disproportionné aux organisateurs ou aux participants (exemple : slalom canoë-kayak, tir à 300 m., etc).

La commission a aussi soumis des propositions au sujet des irrégularités existantes dans le nombre des concurrents susceptibles d'être choisis. On a proposé de réduire le nombre des équipes participant aux finales des Jeux par équipes de 16 à 12, excepté pour le football. Dans les sports auxquels participent aussi les femmes, le total des équipes masculines et féminines a été fixé à 18, en stipulant que le nombre d'équipes féminines ne peut être inférieur à 6. On a aussi soumis au CIO des propositions détaillées, concernant le nombre de remplaçants. Presque toutes ces propositions ont été acceptées par le CIO.

Les travaux de la commission du programme et les décisions prises par le CIO ont été, en général, acceptées à l'exception de certains sports. On a souligné, en outre, que ces propositions n'étaient que des propositions partielles et qu'il faudrait pousser plus avant les recherches et les travaux. Il faut fixer de nouveaux critères et de nouvelles normes, afin de pouvoir établir un programme des Jeux Olympiques de longue portée qui éviterait les fluctuations extrêmes. Ces travaux furent beaucoup aidés par le congrès de Varna, où des débats furent prévus sur le statut actuel de l'organisation et du programme des Jeux Olympiques et sur des questions posées par le CIO, les CNO et les FI concernant l'organisation et le programme des Jeux Olympiques.

Je me permets de citer à ce propos une partie du discours fait par Lord Killanin à la session de Vienne du CIO, en 1974.

« Lorsque nous aurons pu régler les questions d'admission, il nous faudra nous pencher sur la politique à long terme pour le programme olympique. Je ne fais pas ici allusion à la réduction infime du nombre de sports ou d'épreuves déterminés mais bien à la question de savoir si tous les sports actuellement inscrits aux programmes sont dignes d'y rester et si, en raison de leur popularité croissante, d'autres ne devraient pas y être ajoutés. Le CIO devra également étudier les critères servant à définir un sport olympique. Certains estiment que les sports par équipes sont à éliminer et qu'aucun nouveau sport ne doit être admis. D'autres, par contre, s'accordent à penser que les sports par équipes, notamment ceux pouvant se servir des installations en salle utilisées par d'autres sports, sont tout à fait viables et qu'il faut, en raison de leur popularité croissante, les ajouter au programme. De

l'avis généralement partagé, les sports susceptibles soit d'être approuvés par le CIO, soit d'être inscrits au Programme comme sports facultatifs ou obligatoires, doivent être ceux qui permettent un jugement par la montre, le chronomètre, le ruban métrique ou l'addition de points tels que les buts, par opposition à ceux qui dépendent de l'appréciation subjective des juges ou d'un équipement. D'autres propositions visent à étendre les Jeux Olympiques au-delà des limites d'une ville. Tous ces points, abordés à Varna, sont actuellement à l'étude. »

De ce texte, on peut déduire que, de l'avis du président du CIO, après une analyse globale, la question du programme des Jeux Olympiques doit être résolue à long terme. Il est clair que, ainsi que le congrès de Varna l'a vérifié et confirmé, l'amendement et la modification du programme olympique ne peuvent se réduire à un simple amendement ou à une simple modification du programme des règles techniques. Pour l'avenir, la question reste à débattre de savoir si des modifications partielles devraient être entreprises concernant le système actuel d'organisation des Jeux, qui était l'une des raisons de leur popularité, sans enfreindre le principe d'unité de lieu et de temps.

Il me semble qu'au stade où nous sommes actuellement, il n'est pas opportun d'exposer le futur programme olympique. Ceci ne pourra se faire qu'après discussion avec les CNO et les FI. Ces négociations et l'élaboration d'un nouveau programme ne sont pas une tâche aisée, car il est évident que les intérêts sont largement divergents. La plupart des fédérations internationales recherchent un élargissement de leur programme de compétition. Ils sont soutenus en cela par le comité d'organisation, puisqu'un élargissement du programme risque d'entraîner un accroissement des revenus des Jeux. Cette question est beaucoup moins équivoque pour les comités nationaux olympiques.

L'élargissement du programme requiert des moyens financiers accrus, une plus large organisation et une déconcentration des forces. Au même moment, de nouveaux sports apparaissent, qui demandent non seulement à être reconnus par le CIO, mais aussi à être inclus dans le programme olympique. Toutes ces requêtes doivent être ramenées à une synthèse rationnelle sur la base de laquelle on peut espérer faire survivre et se perpétuer les Jeux Olympiques et

renforcer leurs principes conducteurs et leurs idées.

A l'avenir, il convient de suivre pour le programme une méthode de travail qui consiste à discuter les propositions séparément avec les CNO et les FI. Une modification a eu lieu à cet égard : les FI ont maintenant le droit d'envoyer un délégué à cette commission mixte du programme, dont la composition a été changée depuis 1974. Pour prendre une décision au sujet des différents sports et de leurs programmes, la commission se basera sur les normes actuelles, les critères nouvellement établis, ainsi que sur des données statistiques détaillées. Cependant, tout ceci ne s'appliquera que pour les Jeux Olympiques qui seront organisés après 1980.

Nous n'ignorons pas que ce sera un travail difficile, ainsi que par le passé. Il y a peu de chance aussi pour qu'il contribue à la popularité du CIO ou de la commission. Mais la question est au goût du jour. Un organisme tel que le CIO se doit de prendre, après les consultations voulues, la responsabilité d'une décision qui paraît susceptible d'apporter plus d'avantages que de désavantages au mouvement olympique et aux Jeux. Certains principes peuvent être énoncés dès maintenant, comme par exemple :

Les Jeux ne sont pas des championnats du monde, mais des compétitions organisées dans les différents sports olympiques. Les Jeux ne doivent pas servir de champ d'expérience. Seuls les meilleurs athlètes devraient participer aux Jeux. Des conditions si possible égales ou tout au moins similaires doivent être assurées à tous les participants pour leur préparation aussi bien que pour leur participation. Les Jeux ne doivent pas être dépréciés par une avalanche de compétitions et de médailles, et — ce qui n'est pas négligeable — une relative stabilité du programme doit être atteinte malgré le développement des sports internationaux. Si ces principes sont mis en application dans l'élaboration de nos propositions définitives, nous pourrions peut-être espérer que notre plan de programme, inexistant au CIO depuis plusieurs décennies, contribuera à ses travaux et au prestige des Jeux Olympiques.

A. C.

